

Fiche de données de sécurité

conforme 2001/58/CE

Nom commercial du produit: DENSOLEN- / DENSIT-Kitte

Date d'impression: 24.05.2004

Date de révision: 26.03.2004

Page 1 de 3

1. Identification de la préparation et de la entreprise**1.1 Identification de la substance ou de la préparation**

DENSOLEN- / DENSIT-Kitte

Désignation commerciale

DENSOLEN-Kitt WP

DENSIT-Kitt WP / W / WS / WF

PALIMEX Butylmastik

BUTYLEN Mastic W

1.2 Identification de la société/entreprise

DENSO GmbH

Felderstr. 24

D51371 Leverkusen

Boîte postale 150120

D51344 Leverkusen

Téléphone : 0214/2602-0

Télécopie : 0214/2602-229

Contact : Herr Hoffmann Téléphone : 220

e-Mail : info@denso.de

Service : Labor

Numéro de cas de besoin : 0214/2602-214

Information supplémentaire

Fournisseur: DENSO FRANCE S.A. ; 43-45, rue Jean Jaurès 92300 LEVALLOIS-PERRET ;

Tel. 01.41.40.00.88 ; Fax. 01.47.31.76.67

2. Composition/information sur les composants**Caractérisation chimique (préparation)**

caoutchouc modifié

3. Identification des dangers

Aucun à notre connaissance

4. Premiers secours**Indications générales**

Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours

5. Mesures de lutte contre l'incendie**Tout moyen d'extinction approprié**

poudre sèche ,sable ,mousse,dioxyde de carbone (CO2)

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**Les précautions individuelles**

Non applicable

Les précautions pour la protection de l'environnement

Non applicable

Les méthodes de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Fiche de données de sécurité

conforme 2001/58/CE

Nom commercial du produit: DENSOLEN- / DENSIT-Kitte

Date d'impression: 24.05.2004

Date de révision: 26.03.2004

Page 2 de 3

7. Manipulation et stockage

7.1 Manipulation

Consignes pour une manipulation sans danger

Non applicable

Préventions des incendies et explosions

Non applicable

7.2 Stockage

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Pas de conditions à remarquer spécialement

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Valeurs limites d'exposition

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Pas de conditions à remarquer spécialement

Mesures d'hygiène

Pratiques générales d'hygiène industrielle.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations générales

L'état physique: solide
Couleur: divers
Odeur: aucune

9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Testé selon la méthode

Modification d'état

Point/intervalle de fusion > 140 °C

Inflammabilité

Limites d'explosibilité

Hydrosolubilité: insoluble g/l

Solubilité dans d'autres solvants

9.3 Autres données

Température d'auto-inflammabilité

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter

Pas de conditions à remarquer spécialement

11. Informations toxicologiques

Information supplémentaire

12. Informations écologiques

Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité

conforme 2001/58/CE

Nom commercial du produit: DENSOLEN- / DENSIT-Kitte

Date d'impression: 24.05.2004

Date de révision: 26.03.2004

Page 3 de 3

13. Considérations relatives à l'élimination

Elimination

Peut être évacué en décharge ou incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Code d'élimination des déchets-Produit: 080410

DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

Code d'élimination de déchet-Résidus: 080410

DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

14. Informations relatives au transport

14.1 Transport terrestre (ADR/RID)

Panneau d'avertissement:

14.2 Transport fluvial

14.3 Transport maritime

14.4 Transport aérien

Autres informations utiles (Transport aérien)

14.5 Information supplémentaire

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

15. Informations réglementaires

15.1 Etiquetage selon la directive CE

Etiquetage CE

Selon les Directives CE 67/549/CEE ou 99/45/CE, n'est pas une substance ni une préparation dangereuse.

Information supplémentaire

Le produit est ne nécessite pas d'étiquetage conformément aux directives de la CEE et aux lois du pays concerné.

15.2 Prescriptions nationales

Information supplémentaire

Réglementation française: En raison de la présence d'huiles minérales, se reporter au tableau des maladies professionnelles n° 36, et à la surveillance médicale spéciale (Arrêté du 11.07.1977)

16. Autres informations